COMMUNE DE DESERTINES
CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la réunion du 07 avril 2025

Date de convocation : 31 mars 2025
Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 10
Votants : 10
Absent : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à 20 heures et 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DESERTINES (Mayenne) se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : Mmes & MM. LESTAS B- BRICHET M - LODÉ D - LEROYER S - JEANNEAU I - RETE J - DESHAYES C – FOURMOND R - ANFRAY A - LEBLANC H.
Absent et excusé : Néant

Mme FOURMOND Rolande a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars a été adopté

Ordre du jour :

*** Approbation du CFU 2024**
*** Affectation du résultat**
*** Vote des taux 2025**
*** Vote des budgets primitifs 2025**
*** Questions diverses.**

N°2025-09 Approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) Budget principal et ses annexes

Acte transmis en préfecture le 18 avril 2025

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Lestas, Maire,

- Vu la délibération n° 2023-38 en date du 07 septembre 2023 relative à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) à compter du 1er janvier 2024,

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu les Comptes Financiers Uniques 2025 du Budget Principal et de ses annexes de la Commune de Désertines,

- Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes »,

- Considérant que le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités locales (CGCT),

- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

- Considérant que Mme BRICHET Marie, 1ère Adjointe a été désignée pour présider la séance et soumettre à l'assemblée délibérante, les CFU 2024 du budget principal et de ses annexes, assainissement et lotissement lesquels se présentent ainsi :

Budget Principal :

Mairie de DESERTINES - BUDGET COMMUNAL M57 - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	522 954,94	385 393,00	908 347,94
	Recettes réalisées (1)	B	126 293,06	425 413,97	551 707,03
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	455 824,31	771 211,88	1 227 036,19
	Dépenses réalisées (1)	E	138 897,30	303 454,87	442 352,17
	Restes à réaliser	F	71 139,64	0,00	71 139,64
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-12 604,24	121 959,10	109 354,86
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-67 130,63	385 818,88	318 688,25
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-79 734,87	507 777,98	428 043,11
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-71 139,64	0,00	-71 139,64
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-150 874,51	507 777,98	356 903,47

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernant les opérations réelles et les opérations d'ordre

Budget annexe assainissement

Mairie de DESERTINES - ASSAINISSEMENT DESERTINES - - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 931,00	6 940,00	10 871,00
	Recettes réalisées (1)	B	3 931,00	6 940,68	10 871,68
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	30 139,86	16 103,00	46 242,86
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	8 659,87	8 659,87
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	3 931,00	-1 719,19	2 211,81
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	26 208,86	9 163,00	35 371,86
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	30 139,86	7 443,81	37 583,67
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	30 139,86	7 443,81	37 583,67

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Budget annexe lotissement

Mairie de DESERTINES - LOT.DOMAINE 3ème tranche - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	40 963,92	40 963,92	81 927,84
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	40 963,92	40 963,92	81 927,84
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Après présentation des CFU 2024 du budget principal et des annexes, Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les CFU 2024 ainsi présentés par la 1ère adjointe.

N°2025-10 Affectation du résultat

Acte transmis en préfecture le 18 avril 2025

Budget principal

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice ..... 121 959.10 €

B Résultats antérieurs reportés ..... 385 818.88 €
ligne 002 du CFU

C Résultat à affecter .....507 777.98 €
A + B (hors restes à réaliser)

D Solde cumulé d'investissement .....79 734.87 €
Résultat exercice 2024 .....12 604.24 €
Report 2023 .....67 130.63 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement .....71 139.64 €
Dépenses .....71 139.64 €
Recettes .....0 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement : ..... 150 874.51 €

2) Report en fonctionnement R 002 ..... 356 903.47 €

Budget annexe assainissement

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice.....2 211.81 €

B Résultats antérieurs reportés .....9 163 €
ligne 002 du CFU

C Résultat à affecter .....11 374.81 €
A + B (hors restes à réaliser)

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde cumulé d'investissement reporté (001) .....30 139.86 €
Résultat exercice 2024 .....3 931 €
Report 2023 ..... 26 208.86 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement .....0.00 €
Besoin de financement .....0.00 €
Excédent de financement

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement ! .....0.00 €

2) H report en fonctionnement R 002 ! .....7 443.81 €

DEFICIT REPORTE D 002 ! .....0.00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2024.

N°2025-11 Vote des taux d'imposition 2025

Acte transmis en préfecture le 18 avril 2025

Le conseil municipal de Désertines,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- la taxe d'habitation pour les résidences secondaires,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2025.

FIXE pour 2025 les taux des taxes locales comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,21 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,72 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 15,93 %

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

N°2025-12 Vote des budgets primitifs

Acte transmis en préfecture le 18 avril 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs 2025 qui se présentent ainsi :

Budget principal

Section de fonctionnement :
- Dépenses et recettes : 763 115 €

Section d'investissement :
- Dépenses et recettes : 621 153 €

Budget assainissement

Section de fonctionnement :
- Dépenses et recettes : 14443.81 €

Section d'investissement :
- Dépenses et recettes : 34070.86 €

Budget lotissement du Domaine 3ème tranche

Section de fonctionnement :
- Dépenses et recettes : 40 963.92 €

Section d'investissement :
- Dépenses et recettes : 40 963.92 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
- Vote à l'unanimité les budgets primitifs 2025.
- Autorise M. le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Questions diverses

- Le Conseil Municipal accepte la proposition de M. le Maire de demander un devis pour la pose d'un bicouche dans l'allée menant au cimetière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

COMMUNE DE DESERTINES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 AVRIL 2025

N° de délibération	Objet	Page
2025-09	Approbation du CFU 2024	Page 09
2025-10	Affectation du résultat	Page 10
2025-11	Vote des taux d'imposition 2025	Page 11
2025-12	Vote des budgets primitifs	Page 11

Classification	correspondance	délibération
7.1.2	Décisions budgétaires	Approbation du CFU 2024 Affectation du résultat Vote des budgets primitifs
7.2.1	Fiscalité	Vote des taux d'imposition 2025

Le secrétaire de séance Le Maire